



ANNEXE III de l'arrêté du 1^{er} août 2019 modifié

**LISTE DES DIPLÔMES REQUIS POUR L'ACCÈS AUX ÉCOLES D'INGÉNIEURS PAR LA VOIE
C DU CONCOURS, LA VOIE C2 ET PAR LA VOIE APPRENTISSAGE**

Diplômes universitaires de technologie (DUT) obtenus dans les spécialités suivantes :

- Chimie
- Génie biologique
- Génie chimique - génie des procédés
- Génie du conditionnement et de l'emballage (*remplacé par Packaging, emballage et conditionnement*)
- Génie thermique et énergie
- Gestion logistique et transport
- Hygiène, sécurité, environnement
- Mesures physiques
- Qualité, logistique industrielle et organisation
- Science et génie des matériaux.

MAJ le 16 septembre 2020